



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01_2024_0022

Compte administratif 2023 Régie culturelle Atrium de Chaville

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-huit heures et dix minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. DUBARRY DE LA SALLE, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, Mme PRADET, Mme LALLEMENT, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BESANCON, M. BARBIER, M. TURINI, M. DENUIT

Absents ayant donné procuration :

M. GIRONDOT, a donné procuration à Mme CHEVRIER
M. ANTONIO, a donné procuration à M. FEGHALI

Arrivées en cours de séance :

Mme TILLY, 18h22, lors de l'examen de la délibération n°DEL01_2024_0020
Mme COSTE, 19h04, lors de de l'examen de la délibération n°DEL01_2024_0020

Excusée :

Mme ACKERMANN

Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 29 mars 2024

Objet : Compte administratif 2023 - Régie culturelle Atrium de Chaville

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu les statuts de la régie culturelle de l'Atrium de Chaville dissoute au 31 décembre 2023 ;

Considérant que les membres de la commission municipale « Modernisation de l'administration » ont examiné l'objet de la présente délibération le 19 mars 2024 ;

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur LIEVRE, premier maire adjoint, préside l'assemblée.

***Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
au scrutin public et à l'unanimité moins 4 abstentions,***

ADOpte le compte administratif 2023 du budget de la régie culturelle de l'Atrium de Chaville selon le document annexé.

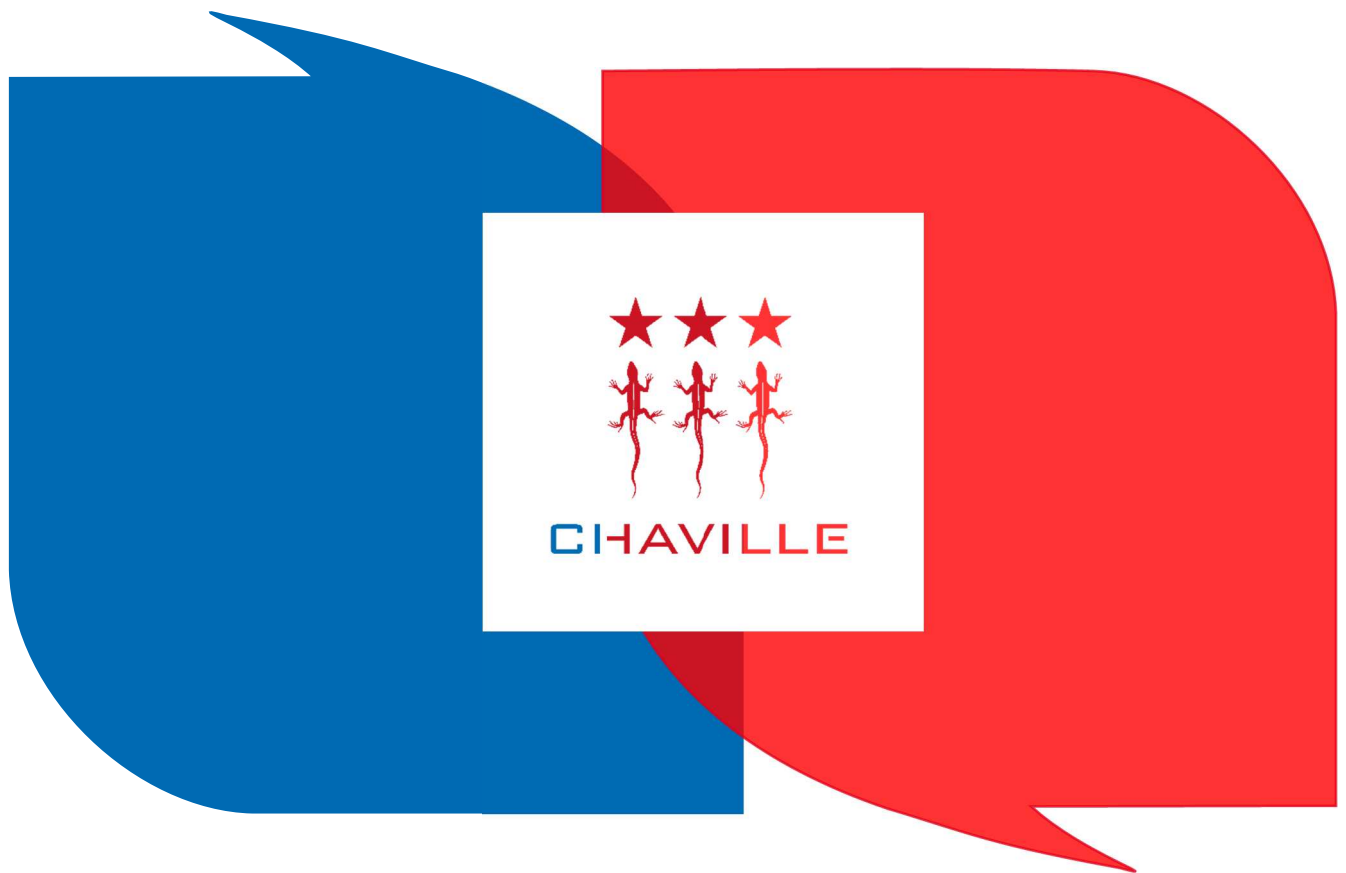


Hervé LIEVRE
1^{er} adjoint au maire



Julie FOURNIER
12^{ème} maire adjointe
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.



COMPTE ADMINISTRATIF

2023

REGIE CULTURELLE DE L'ATRIUM DE CHAVILLE

RAPPORT DE PRESENTATION

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le tableau ci-dessous présente les résultats globaux tels qu'ils ressortent de la gestion comptable de l'exercice 2023 du budget de la régie culturelle de l'Atrium de Chaville dissoute au 31 décembre 2023 et dont les résultats doivent être repris dans la comptabilité de la commune :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Recettes réalisées	1 275 201,37 €	8 226,00 €
Dépenses réalisées	1 233 918,59 €	0,00 €
Résultat net de l'exercice	41 282,78 €	8 226,00 €
Reprise des résultats antérieurs	-1 266,37 €	3 256,42 €
Résultat cumulé 2023	40 016,41 €	11 482,42 €

La section d'exploitation présente à la clôture un excédent de 40 016,41 € et la section d'investissement un excédent de 11 482,42 €.

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les dépenses d'exploitation ont été réalisées à hauteur de 1 235 184,96 € dont :

- 1 225 692,59 € de dépenses réelles
- 8 226 € de dépenses d'ordre
- 1 266,37 € de déficit antérieur reporté.

CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général s'élèvent à 596 142,97 € soit une réalisation de 86,41 % des crédits ouverts. Les principales dépenses concernent les postes suivants :

- Le cinéma : 82 475,09 €
- Les spectacles : 225 893,96 €
- Le remboursement des fluides, des frais de télécommunications et de l'entretien des locaux à la ville : 186 652,54 €
- Le paiement de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 36 595 €
- Les frais de maintenance des équipements et installations : 24 931,07 €
- Les frais d'assurance : 8 347,69 €

CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent à 628 131,30 € soit 97,47 % des crédits ouverts.

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 3,65 € et concernent les arrondis de prélèvement à la source.

CHAPITRE 67- CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 1 414,67 €. Elles concernent le remboursement de locations de salle dont la réservation a été annulée ainsi que des paiements double lors des achats d'abonnement sur le site.

CHAPITRE 042- OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS

Les dépenses d'ordre ont été réalisées à hauteur de 8 226 € et correspondent à l'amortissement des biens mobiliers acquis. Ces dépenses trouvent leur contrepartie en recettes d'ordre d'investissement.

Le déficit antérieur reporté de la section d'exploitation d'un montant de 1 266,37 € figure au compte 002.

RECETTES

Les recettes d'exploitation ont été réalisées à hauteur de 1 275 201,37 €.

CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES

Les recettes issues de l'activité de la régie culturelle s'élèvent à 221 254,48 € et représentent 17,35 % des recettes réelles d'exploitation. Les recettes se répartissent ainsi :

- Spectacles : 150 749,18 €
- Cinéma : 69 241,25 €
- Vente de tickets repas au personnel : 1 264,05 €.

CHAPITRE 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 862 148 €. Il s'agit de la subvention versée par la Ville. Elle représente 67,60 % des recettes réelles d'exploitation.

CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Les recettes issues de la location de salles s'élèvent à 185 044,03 € et représentent 14,51 % des recettes réelles d'exploitation.

CHAPITRE 013 - ATTENUATION DE CHARGES

La somme de 2 849,08 € a été perçue pour des remboursements d'arrêts maladies.

CHAPITRE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS

La somme 3 905,78 € correspond à l'annulation de mandats sur exercices antérieurs.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée en 2023.

RECETTES

CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS

Au chapitre 040, le montant de 8 226 € concerne l'amortissement des biens immobiliers acquis. La contrepartie se trouve en dépenses d'exploitation.

L'excédent antérieur reporté de l'investissement d'un montant de 3 256,42 € figure au compte 001.

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 19 mars 2024

Présenté par (1), Jean-Jacques GUILLET
 A le Chaville le 25 mars 2024
 (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le Chaville le 25 mars 2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ACKERMANN Ariane	
ANTONIO Paolo (pouvoir à M. Feghali)	
BARBIER Rodolphe	
BES Michel	
BESANCON Thierry	
BISSON Jacques	
CHAYE MAUVARIN Isabelle	
CHENU Eric	
CHEVRIER Doriana	
COSTE Isabelle	
COUTEAUX Monique	
DENUIT Jonathan	
DORISON Isabelle	
DUBARRY DE LA SALLE Pierre	
ERNEST David	
FEGHALI Walid	
FOURNIER Julie	
FRESCO Catherine	
GIRONDOT Marc (pouvoir à Mme Chevrier)	
GUILLET Jean-Jacques (ne prend pas part au vote)	
LALLEMENT Mélanie	



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D

LE VASSEUR Bérengère	
LIEVRE Hervé	
MAUVARIN Luc	
MESADIEU Anne-Louise	
NICODEME-SARADJIAN Nathalie	
PANISSAL Hubert	
PRADET Brigitte	
RE Annie	
SAVARY Corinne	
SCHWEITZER Cindy	
TARDIEU Nicolas	
TILLY Armelle	
TRUELLE Patrick	
TURINI Cédric	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant : .
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.